

SYNDICAT DURANCE – LUBERON

Siège : 299, Rue Louis Turcan - PERTUIS
Adresse Postale : B.P. 87- 84123 PERTUIS CEDEX

EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

Séance du 31 mars 2012 à 10H00

Séance du 23 mars 2012 à 10 h 00 – ajournée au motif « d'absence de quorum »

Numéro d'ordre dans la séance : 21

Membres du Comité :	42	Membres actifs :	42
Nombre de présents :	21	Nombre de pouvoirs :	07
Dont nombre de suppléants avec voix délibérative :	00	Nombre de suppléants sans voix délibérative :	00
Nombre d'excusés :	03	Nombre d'absents :	11

Président : M. Maurice LOVISOLO (La Tour d'Aigues)

Membres à la Séance : MM. Thierry FLORES (Ansois), M. Michel RUFFINATTI (La Bastide des Jourdans), Jean-Claude VILLEMUS (La Bastidonne), Mme Magali PAILLAS (Beaumont de Pertuis), MM. Jean-Pierre BALEKDJIAN et Jean-Claude DELAYE (Cadenet), Régis VALENTIN (Cucuron), Alain TEDDE (Grambois), Philippe BATOUX (Mérindol), Jean-Luc MOREAU (Mirabeau), Henri BREMOND (La Motte d'Aigues), Mme Annette MALBOS (Pertuis), Mme Régine ROURE (Peypin d'Aigues), M. Alain SAGE (Puget sur Durance), Mme Joëlle RICHAUD et M. Daniel GARCIA (Saint Martin de la Brasque), Mme Monique BARNOUIN et M. Claude GARCIN (Sannes), MM. Francis PIGNOLY (Villelaure), Henri ALLEGRE (Vitrolles en Luberon)

En présence des délégués suppléants avec voix délibérative :

En présence des délégués suppléants sans voix délibérative :

Ont donné Pouvoir : Mme Marie - France GORGIE (La Bastide des Jourdans) à M. Michel RUFFINATTI (La Bastide des Jourdans), M. Gérard BLANQUER (Cucuron) à M. Régis VALENTIN (Cucuron), M. Jean-Pierre FICINI (La Motte d'Aigues) à M. Henri BREMOND (La Motte d'Aigues), M. Roger PELLENC (Pertuis) à Mme Annette MALBOS (Pertuis), M. Bruno ROUMESTAN (Peypin d'Aigues) à Mme Régine ROURE (Peypin d'Aigues), Mme Nathalie CLAUSELLS (Puget sur Durance) à M. Alain SAGE (Puget sur Durance), M. René STACHINO (Puyvert) à M. Maurice LOVISOLO (La Tour d'Aigues).

Absents excusés : Mme Geneviève JEAN (Cabrières d'Aigues), MM. Jean-François LOVISOLO (La Tour d'Aigues), M. Roger CIBOT (Vitrolles en Luberon).

Absents : MM. Gilles PONS (Ansois), M. Jean-Claude LALLEMAND (La Bastidonne), Jacques NATTA (Beaumont de Pertuis), Michel ARNOUX (Cabrières d'Aigues), Gérard BARONE (Grambois), Gérard DESPIERRE et Mme Brigitte AUTARD (Lauris), MM. Bernard CHAPAY (Mérindol), Henri LAZZARINO (Mirabeau), VINCENTI (PUYVERT), DORGAL (Villelaure).

Secrétaire de Séance : M. Michel RUFFINATTI (La Bastide des Jourdans)

Objet : Schéma Directeur d'Alimentation en Eau Potable – Approbation du Schéma Directeur d'Alimentation en Eau Potable par Commune membre du Syndicat

Le Président informe l'Assemblée que la loi du 30 décembre 2006, créant l'Article L2224-7-1 du Code Général des Collectivités Territoriales stipulant que "les communes sont compétentes en matière de distribution d'eau potable" et que "dans ce cadre, elles arrêtent un schéma de distribution d'eau potable déterminant les zones desservies par le réseau de distribution", a été renforcée par l'Article 161 de la loi du 12 juillet 2010, précisant que "le schéma comprend notamment un descriptif détaillé des ouvrages de transport et de distribution d'eau potable" et que celui-ci doit être "établi avant la fin de l'année 2013", puis actualisée par le décret n° 2012-97 du 27 janvier 2012 "relatif à la définition d'un descriptif détaillé des réseaux des services publics de l'eau et de l'assainissement et d'un plan d'action pour la réduction des pertes d'eau du réseau de distribution d'eau potable".

Le schéma directeur d'alimentation en eau potable aujourd'hui réalisé par commune membre du Syndicat par les services du Syndicat, le Président le soumet à l'approbation de l'Assemblée.

**Le Comité Syndical,
L'exposé de son président entendu,
Après avoir délibéré,
A l'unanimité**

APPROUVE le schéma directeur d'alimentation en eau potable réalisé par commune membre du Syndicat par les services du Syndicat.

Fait à Pertuis, le 31 mars 2012

POUR COPIE CERTIFIEE CONFORME

**Le Président,
Maurice LOVISOLO**

